

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 504
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 20 juin 2025, 8 h
Adopté le 25 septembre 2025

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M. Michel Bouchard, membre
M^{me} Nancy Chahwan, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Stéphan Deschênes, membre
M^{me} Stéphanie Desforges, membre
M. Richard Gagnon, membre
M. Olivier Normandin, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST PRÉSENTE PAR TEAMS :

M^{me} Claudia Di Iorio, membre

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente secrétaire générale, constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 25.06.20.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 25.06.20.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

L'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 Mise à jour du *Règlement sur les contributions d'assurance* (Annexe 1 – motos à risque élevé) – RÉSOLUTION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 25.06.20, les documents suivants :

- Une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour juillet 2025.
- L'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise.
- Un avis de publication, en versions française et anglaise.
- Un complément d'information.
- Un projet de résolution.

Résolution adoptée

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident ;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette ;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée par la Société suivant les informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant été assurées une première fois auprès d'assureurs canadiens en cours d'année ;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, la Société publie sur son site Internet une liste provisoire des nouvelles motocyclettes qu'elle identifie à risque élevé d'accident, afin d'informer les consommateurs qu'une contribution d'assurance plus élevée sera exigible au prochain renouvellement de leur immatriculation ce qui leur permet de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* ;

QUE la présidente du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3178 du 25.06.20

4.2 Adoption de procès-verbaux : séances des 27 mars, 23 avril et 15 mai 2025

Les procès-verbaux des séances des 27 mars, 23 avril et 15 mai 2025 sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 25.06.20.

4.3 Suivi du plan de travail

Le plan de travail 2025 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 25.06.20.

4.4 Tableau des suivis

Le tableau des suivis du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 25.06.20.

4.5 Dépôt de documents

4.5.1 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 e) du 25.06.20.

4.6 Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil est le 25 septembre 2025, à 8 heures, à Montréal. Le calendrier 2025 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 f) du 25.06.20.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) fait son rapport. Elle informe les membres de sa participation au Carrefour de gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés, qui s'est tenu les 17 et 18 juin 2025. Aussi, elle invite les membres à l'informer de toutes activités d'intérêt en lien avec leurs fonctions d'administrateur à la Société.

Puis, elle souligne avoir invité la direction à soutenir davantage les employés de la Société pour lesquels l'environnement créé par la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société (ci-après nommée « Commission d'enquête ») pourrait s'avérer néfaste psychologiquement. Elle ajoute avoir également demandé un portrait de la situation relative aux employés étant actuellement en congé de maladie.

Ensuite, la PCA rappelle à la direction l'intérêt des membres pour le rapport sur la gouvernance en matière de technologies de l'information ainsi que pour le rapport de KPMG sur la panne informatique du 6 mai 2025. M. Éric Ducharme, président-directeur général (PDG), informe les membres de l'état d'avancement de ces deux rapports.

Tout au long du rapport de la PCA, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Les mécanismes de communication prévus pour la gestion de pannes informatiques.
- L'importance de la clarté des rapports des consultants externes.

Les membres émettent le souhait d'obtenir le rapport de KPMG.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 3 juin 2025

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 3 juin 2025. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 a) du 25.06.20.

Tout au long du rapport de la présidente du CGE, les membres échangent et posent des questions. Puis, ils manifestent un intérêt à ce qu'une réflexion soit menée sur :

- l'uniformisation du document qui accompagne les présentations, et qui est rédigé l'intention des membres ;
- l'outil id.side, pour s'assurer que l'outil répond aux besoins.

Il est également convenu que le Secrétariat général fasse suivre aux membres la Procédure de divulgation et de traitement des divulgations d'actes répréhensibles qui s'applique aux employés.

6.2 Rapport de séances du comité actif-passif, risques et audit des 3 et 12 juin 2025

La présidente du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA) informe les membres des points discutés lors de séances tenues les 3 et 12 juin 2025. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 25.06.20.

Tout au long du rapport de la présidente du CAPRA, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- La cotation du processus relatif à la gestion contractuelle.
- Les mécanismes en place pour s'assurer qu'il n'y ait pas de corruption à la Société. La gestion des risques en matière de corruption.
- La situation financière de la Société. Le régime d'emprunts lui permettant notamment d'emprunter à court terme ou par marge de crédit. Le recours à cette marge de crédit.
- La communication entourant l'utilisation d'excédents de capital pour une remise aux cotisants sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance sur les permis de conduire.
- Le moment de cesser les remises d'excédent de capital.
- Les rapports de l'auditeur interne. Les mécanismes pour protéger la fonction, dont les huis clos de fin de séance au CAPRA.

Les membres manifestent un intérêt à ce que soit :

- invité la Vice-présidence aux finances et à l'administration au CA pour faire une présentation sur la gestion des risques en matière de corruption ;

- analysée la possibilité d'inviter les auditeurs externes aux séances du CAPRA ;
- retournée aux membres l'information relative à l'affectation, au Fonds d'assurance, des activités du processus d'accès et de maintien à la conduite, qui sont des activités de prévention et de promotion en sécurité routière.

Aussi, les membres invitent la direction à prévoir la possibilité d'une conclusion négative à l'avis juridique ayant trait à l'affectation des activités du processus d'accès et de maintien à la conduite au Fonds d'assurance.

6.3 Rapport de la séance du comité de suivi des projets majeurs du 4 juin 2025

Le président du comité de suivi des projets majeurs (CPM) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 4 juin 2025. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 c) du 25.06.20.

Le président du CPM souligne la participation d'un consultant externe aux séances du comité pour accompagner les membres et jouer un rôle-conseil auprès d'eux.

Aussi, il souligne l'importance de demeurer prudents avec le projet de sanctions administratives pécuniaires compte tenu des retards pris par le gestionnaire du projet, soit le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Tout au long du rapport du président du CPM, les membres posent des questions, notamment en ce qui a trait au projet de sanctions administratives pécuniaires. Ainsi, ils échangent plus particulièrement sur :

- La complexité du projet et le nombre de partenaires impliqués.
- La tolérance aux risques de la Société pour ce projet.
- Le volet coercitif du projet et l'importance que soit considéré l'enjeu réputationnel pour la Société.

Les membres manifestent un intérêt à ce que soient :

- réalisées des démarches pour voir la possibilité de se retirer du projet relatif aux sanctions administratives pécuniaires, où la Société est partenaire ;
- documentés, au dossier d'opportunités, les enjeux pour la Société à participer au projet.

6.4 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 5 juin 2025

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 4 juin 2025. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 d) du 25.06.20.

Il mentionne notamment que l'information relative à l'évaluation du président-directeur général, qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Il ajoute qu'il précisera davantage le sujet au moment de procéder à l'évaluation, à huis clos.

Tout au long du rapport du président du CSRCRH, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait à l'importance de suivre les risques liés aux examens de conduite.

6.5 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité du 10 juin 2025, en avant-midi

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 10 juin 2025, en avant-midi. L'ordre du jour est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 e) du 25.06.20.

Tout au long du rapport de la présidente du CTIC, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- La gouvernance à la Vice-présidence à l'expérience numérique.
- Le suivi des incidents en technologies de l'information par le CTIC.
- L'achat de licences dans le cadre du projet de migration de la solution des centres de relation client vers Genesys Cloud. Le suivi du projet par le CTIC.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 25.06.19, le document suivant :

- Un tableau présentant des données sur les principaux services de la Société pour le mois de mai 2025.

7.1 État de situation sur la gestion contractuelle

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 25.06.19, les documents suivants :

- Une note sur le rapport d'audit interne portant sur le processus de gestion contractuelle.
- Une annexe sur les détails des contrôles.
- Une annexe sur les contrats analysés lors de l'audit.
- Une annexe sur la reddition de comptes des contrats et des ententes au 31 décembre 2024.

M. Éric Ducharme, PDG, mentionne que les équipes sont à finaliser le rapport d'audit portant sur le processus de gestion contractuelle. Il souligne que la version finale du rapport, de même que le plan d'action en découlant, seront déposés au CAPRA.

Puis M. Ducharme fait son rapport.

Les services à la clientèle

M. Ducharme brosse le portrait de la situation en matière de services à la clientèle. Il mentionne que le principal enjeu demeure les examens pratiques de conduite. Par ailleurs, il informe les membres de l'ouverture officielle, le 7 juillet 2025, d'un nouveau centre de services à Drummondville.

La Société

M. Ducharme mentionne la perquisition menée au siège social de la Société le 18 juin 2025, par l'Unité permanente anticorruption. Par ailleurs, il réitère la pleine collaboration de la Société à l'enquête en cours.

Aussi, il effectue un suivi sur les contrats de services professionnels SAP. Ainsi, il souligne qu'au 15 mai 2025, la consommation des contrats était inférieure aux prévisions. Il mentionne également que des suivis sont faits, sur une base régulière, avec l'Autorité des marchés publics.

De plus, M. Ducharme rappelle la poursuite des efforts d'optimisation pour atteindre les cibles établies par le gouvernement avec le gel d'embauche.

Pour le suivi relatif à la décision du Tribunal administratif du travail (TAT), concernant le recours déposé par la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec (FCCRQ), M. Ducharme cède la parole à

M^{re} Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale et, de façon intérimaire, vice-présidente à Contrôle routier et à la sécurité des véhicules. Ainsi, Me Beaulieu rappelle que ce sont 27 ordonnances qui ont été émises par la juge. Elle ajoute qu'à sept de celles-ci, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a accordé le statut « en cours », ce qui signifie que les solutions proposées par la Société répondent aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et qu'elles peuvent être appliquées. Aussi, elle souligne que pour donner une suite aux autres ordonnances, la Société poursuit ses travaux avec la FCCRQ, la CNESST, la Sûreté du Québec, le Secrétariat du Conseil du trésor et d'autres administrations canadiennes, notamment.

La Commission d'enquête

M. Ducharme explique le contexte dans lequel s'était inscrite la rencontre tenue avec les équipes de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ; rencontre qui a été nommée pendant la Commission d'enquête. Ainsi, il souligne que la rencontre avait pour objectif d'échanger avec les membres de l'équipe sur le départ à la retraite de leur directeur.

Tout au long du rapport de M. Ducharme, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Le dépôt du rapport de la Commission d'enquête. L'intérêt de mener une réflexion à savoir comment y donner une suite positive.
- Le code de profession des vérificateurs internes.
- L'intérêt que soit analysée la possibilité d'obtenir un avis juridique sur l'affectation au Fonds d'assurance des activités du processus d'accès et de maintien à la conduite.
- La relève à la Vice-présidence à l'expérience numérique.

8. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – HUIS CLOS – RÉOLUTION

Les membres se réunissent à huis clos pour échanger sur l'évaluation du président-directeur général. Il est convenu de poursuivre les discussions.

9. SUIVI DE LA PERFORMANCE AU 31 MARS 2025 – INFORMATION

Compte tenu de l'heure avancée de la séance, les membres conviennent de reporter le sujet.

10. PLAN STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION 2025-2028 – INFORMATION

Compte tenu de l'heure avancée de la séance, les membres conviennent de reporter le sujet.

11. MÉDIAS ET RÉPUTATION – INFORMATION

Compte tenu de l'heure avancée de la séance, il a été décidé de ne pas aborder le sujet.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Éric Ducharme, PDG.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 30.



Présidente



Secrétaire générale